



# Progrès réalisés dans le cadre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

## VUE D'ENSEMBLE

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a demandé aux gouvernements, aux institutions éducatives et religieuses, aux groupes de la société civile et à tous les Canadiens de répondre aux 94 appels à l'action. Conformément à la résolution 01/2015, *Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, les Chefs en assemblée demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de prendre des mesures immédiates pour mettre pleinement en œuvre tous les appels à l'action.

## COMPTE RENDU

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a fourni des commentaires préliminaires au Conseil intérimaire sur la structure du Conseil national de réconciliation (CNR) avant la publication du rapport de juin 2018. L'APN a demandé que les voix des survivants soient reflétées dans le travail du CNR, et que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) soit le cadre dans lequel le CNR mesurera les engagements du gouvernement.

## PROCHAINES ÉTAPES

L'APN continuera de surveiller les progrès et de plaider en faveur d'une mise en œuvre intégrale et concrète de tous les appels à l'action. Des engagements et des actions sont nécessaires, en particulier dans les domaines de la justice, de l'équité du système juridique et des enfants disparus.

## AUTRES RESSOURCES

Les ressources externes suivantes fournissent une grande partie des informations à jour sur les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR. L'APN a utilisé ces ressources pour orienter son classement afin de mener son évaluation de la mise en œuvre du gouvernement fédéral.

- [Indigenous Watchdog](#)
- [CBC News Beyond 94](#)
- [Bilan de la situation du Yellowhead Institute 2019](#)
- [Gouvernement du Canada](#)



# Progrès réalisés dans le cadre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

Vous trouverez ci dessous l'évaluation générale de l'Assemblée des Premières Nations concernant les progrès réalisés par le gouvernement du Canada et les autres paliers de gouvernement dans la réalisation des objectifs fixés par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation publiés en décembre 2015. Voir ici la liste complète des appels à l'action : [Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.](#)

## Protection de l'enfance (1 à 5)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. Des progrès notables ont été réalisés sur les appels à l'action n° 3 et n° 4. Entre juillet 2016 et avril 2020, plus de 594 000 produits, services et aides ont été approuvés dans le cadre du principe de Jordan. Bien qu'un protocole d'entente pour aider à la mise en œuvre de la législation ait été signé entre SAC et l'APN le 7 juillet 2020, le financement reste un problème pour la mise en œuvre.

## Éducation (6 à 12)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. Soulignons notamment, les efforts en cours pour mener à bien l'appel à l'action n° 11. Les futures annonces budgétaires doivent continuer à engager des fonds supplémentaires, car il y a toujours un arriéré persistant d'étudiants des Premières Nations cherchant à faire des études postsecondaires. D'autres progrès sur l'appel à l'action n° 8 sont possibles si le gouvernement réduit les écarts de financement entre les Premières Nations vivant dans les réserves et celles vivant hors réserve.

## Langue et culture (13 à 17)

**Des progrès considérables** ont été réalisés dans ce domaine. Les progrès les plus importants ont été constatés en lien à l'appel à l'action n° 15, avec l'annonce, le 1<sup>er</sup> mars 2020, que le processus de nomination du commissaire aux langues autochtones et des directeurs avait commencé. Il semble que l'appel à l'action n° 17 puisse progresser grâce à la pleine participation des provinces à l'exemption des frais d'identification pour que les survivants et leurs familles puissent récupérer leurs noms traditionnels.

## Santé (18 à 24)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. L'action no 23 a été achevée, par le biais de la participation des parties concernées. De nouveaux progrès concernant l'appel à l'action n° 22 seront possibles si le gouvernement s'engage à assurer un accès universel aux guérisseurs traditionnels et aux gardiens du savoir.

## Justice (25 à 42)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de l'appel à l'action n° 26 où, dans plusieurs cas, la décision a été prise de ne pas faire appel ou de ne pas demander de contrôle judiciaire. Dans un certain nombre de cas, les gouvernements n'ont pas fait appel ou n'ont pas demandé de contrôle judiciaire, ce qui témoigne d'un certain progrès. Toutefois, cette question reste d'actualité, comme l'ont montré les arguments de la Couronne lors de la deuxième phase des audiences sur le traité Robinson Huron. Il semble que des progrès soient possibles pour l'appel à l'action n° 30, avec la poursuite des rapports de l'enquêteur correctionnel. Un rapport annuel indiquera et suivra les progrès réalisés dans l'élimination de la surreprésentation des Autochtones en détention.

## Déclaration des Nations Unies (43 à 44)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. Dans le discours du Trône de 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à présenter un projet de loi mettant en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones d'ici la fin de 2020. Les discussions entre le gouvernement du Canada et l'APN ont progressé en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration.

## Proclamation royale et pacte de réconciliation (45 à 47)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. D'autres progrès peuvent être réalisés en faisant avancer les discussions préliminaires. Le Comité s'est engagé à forger une relation renouvelée avec les peuples autochtones. D'autres progrès peuvent être réalisés en ce qui concerne l'appel à l'action n° 46 en poursuivant les discussions préliminaires sur sa mise en œuvre.

## Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (48 à 49)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Un plus grand nombre de groupes religieux doivent répudier la doctrine de la découverte et la doctrine de terra nullius. Si les groupes religieux ont adopté la DNUDPA comme cadre pour la réconciliation, ils ont encore du mal à la mettre en œuvre.

## L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire (50 à 52)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Le plus notable est l'avancement de l'appel à l'action n° 50, qui concerne le nouveau programme de double diplôme de l'Université de Victoria en Common Law canadienne et en ordres juridiques autochtones. L'Université de l'Alberta a également suivi cet exemple. Il semble que l'appel à l'action n° 51 puisse progresser, car le gouvernement parle dans un contexte plus large de communication ouverte pour soutenir la réconciliation par rapport aux litiges dans la « Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones » publiée par le ministre de la Justice et le procureur général du Canada. C'est l'occasion de communiquer ouvertement et de discuter de la possibilité de « publier des avis juridiques » en faveur de la réconciliation.



# Progrès réalisés dans le cadre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

## Conseil national de réconciliation (53 à 56)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Certains progrès comprennent le rapport final présenté par le conseil d'administration intérimaire qui fournit des conseils et des recommandations sur le Conseil national de réconciliation et le fonds de dotation connexe pour l'appel à l'action n° 53. L'appel à l'action n° 54 a reçu un engagement du budget de 2019 annonçant 126,5 millions de dollars pour l'exercice 2020-21 afin d'établir un Conseil national de réconciliation et de le doter d'un capital de fonctionnement initial. Cet engagement aura un impact sur l'état d'avancement des travaux lorsque les résultats du financement montreront qu'il a été dépensé en conséquence.

## Éducation pour la réconciliation (62 à 65)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Le gouvernement travaille avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) pour améliorer les connaissances et la sensibilisation relatives à l'appel à l'action n° 62. Bien que le CMEC ait publié son Plan pour l'éducation des Autochtones pour 2019-2020, il n'a depuis lors fourni aucune mise à jour et certaines provinces ont retiré leurs plans visant à mettre en œuvre les programmes d'études. L'appel à l'action n° 65 peut également faire des progrès concernant le programme national de recherche en faisant avancer la réconciliation par le biais du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le programme du CRSH « L'avancement du savoir pour façonner le Canada de demain » (2016-2020) arrivant à son terme, il est possible de documenter l'avancement de ses travaux de 2016-2020.

## Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation (71 à 76)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. L'achèvement de l'appel à l'action n° 72 est assuré par le financement par le gouvernement de l'établissement et du dévoilement d'un registre commémoratif national le 30 septembre 2019, répertoriant tous les enfants dont on sait qu'ils sont morts dans les pensionnats indiens. Des progrès peuvent être réalisés dans le cadre de l'appel à l'action n° 74, si d'autres provinces suivent l'initiative de l'Ontario de restituer les dépouilles mortelles aux communautés autochtones.

## Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires (57)

**Des progrès considérables** ont été réalisés dans ce domaine. Les progrès réalisés par l'École de la fonction publique du Canada par la création de sa série d'apprentissages sur les Autochtones pour tous les fonctionnaires fédéraux augmentent les possibilités d'apprentissage, les compétences culturelles et la sensibilisation aux connaissances sur les Premières Nations, ce qui complète cet appel à l'action. Une évaluation de l'impact du programme et du financement devrait être entreprise.

## Programmes pour les jeunes (66)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. Le Centre national pour la vérité et réconciliation doit encore être créé conformément à l'appel à l'action n° 66. Une évaluation de l'impact du programme et du financement devrait être entreprise.

## Centre national pour la vérité et réconciliation (77 à 78)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Il n'y a pas de mises à jour récentes concernant l'appel à l'action n° 78. Le gouvernement n'a pas fait d'annonce récente indiquant les progrès ou les résultats obtenus grâce à son financement de 10 millions de dollars pour soutenir le Centre national pour la vérité et réconciliation en 2016.

## Médias et réconciliation (84 à 86)

**Des progrès considérables** ont été réalisés dans ce domaine. Alors que les appels à l'action n° 84 et 85 ont été achevés, les mesures concrètes concernant l'appel à l'action n° 86 restent en suspens.

## Nouveaux arrivants au Canada (93 à 94)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. Le gouvernement a fait des progrès sur l'appel à l'action n° 94, avec la récente présentation du projet de loi C 8, *Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté* (appel à l'action n° 94 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada), qui est en première lecture au moment de la publication. En ce qui concerne l'appel à l'action n° 93, les premières discussions ont eu lieu, mais les travaux n'ont pas encore abouti à des résultats concrets.

## Les excuses de l'Église et la réconciliation (58 à 61)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Pour l'appel à l'action n° 58, le pape et l'Église catholique n'ont toujours pas présenté d'excuses. L'achèvement de l'appel à l'action n° 61 est principalement assuré par trois églises qui financent de nombreux projets de réconciliation et les font avancer. Il n'y a pas eu de mise à jour sur l'appel à l'action n° 60 depuis 2018, date à laquelle les Églises du Canada ont commencé à travailler à la mise en œuvre de programmes visant à sensibiliser les membres des Églises à l'histoire et à l'héritage des pensionnats.

## Musées et archives (67 à 70)

**Des progrès considérables** ont été réalisés dans ce domaine. Tous les points de l'appel à l'action n° 69 ont été réalisés par Bibliothèque et Archives Canada.

## Commémoration (79 à 83)

**Des progrès modérés** ont été réalisés dans ce domaine. Le gouvernement a progressé sur l'appel à l'action n° 80 avec la récente présentation du projet de loi C 5, *Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation)*, qui est en comité au moment de sa publication. Bien que le CMEC ait publié son Plan pour l'éducation des Autochtones pour 2019-2020, il n'a depuis lors fourni aucune mise à jour et certaines provinces ont retiré leurs plans visant à mettre en œuvre les programmes d'études.

## Sports et réconciliation (87 à 91)

**Des progrès considérables** ont été réalisés dans ce domaine. L'appel à l'action n° 88 est terminé et les recommandations sont respectées. Le gouvernement a fait des progrès en incluant des athlètes autochtones dans les temples de la renommée de divers sports et en augmentant le financement des programmes sportifs autochtones.

## Entreprises et réconciliation (92)

**Peu de progrès** ont été réalisés dans ce domaine. Il est nécessaire d'inclure davantage les organisations autochtones pour faire progresser le statut de cet appel à l'action.



# Progrès réalisés dans le cadre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

## ÉVALUATION DE L'AVANCEMENT DES APPELS À L'ACTION PAR CATÉGORIE

Le diagramme ci dessous illustre l'évaluation par l'APN des progrès réalisés dans chaque catégorie d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

